



## COMPTE RENDU Groupe de Travail « Lignes Directrices de Gestion »

### Mouvement – 12 décembre 2025

Le groupe de travail académique consacré aux **Lignes Directrices de Gestion (LDG)** du mouvement s'est tenu le **12 décembre 2025**.

Le **SNUDI-FO 86** y a porté les **revendications des personnels** et s'est opposé aux remises en cause des règles du mouvement, source d'injustices, d'instabilité et d'anxiété pour les collègues.

### ✗ Suppression de l'AGS : une exigence ministérielle inacceptable

Le Ministère exige la **suppression de l'AGS dans le barème**.

Pour le SNUDI-FO, cette orientation est **totalement inacceptable** :

→ l'AGS est un **repère objectif**, garantissant l'égalité de traitement et la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

### ⚠ Vœu MOB obligatoire : un piège pour les collègues

Les **LDG académiques imposent désormais 1 vœu MOB obligatoire**, conformément à une demande ministérielle.

Le SNUDI-FO a dénoncé cette mesure :

- alors que les LDG académiques prévoient **un seul vœu MOB**, pourquoi modifier les règles départementales ?
- cette obligation **piège les collègues**, en particulier les **participants obligatoires disposant d'un fort barème**, en les exposant à des affectations subies.

Le rectorat renvoie les discussions au **niveau départemental**, afin que chaque département puisse « boucler » son mouvement.

→ Ces questions seront donc reprises lors du **GT mouvement départemental**.

#### ● Le SNUDI-FO 86 continuera à exiger :

- **1 vœu MOB maximum,**
- et surtout l'**abandon pur et simple du caractère obligatoire de ce vœu**.

## Mesures de carte scolaire : des critères toujours discutables

Le principe du **dernier arrivé** reste en vigueur.

En cas d'égalité, l'administration modifie les critères de départage :

1. Ancienneté dans la fonction d'enseignant
2. Grade
3. Échelon
4. Antériorité dans la Fonction publique

→ Ces critères, loin d'être neutres, continueront à générer des situations contestables que le SNUDI-FO analysera avec la plus grande vigilance.

---

## ! Postes Fractionnés à Titre Définitif (PFTD) : un recul majeur

Le rectorat a proposé la **suppression des Postes Fractionnés à Titre Définitif**.

Le SNUDI-FO est immédiatement intervenu :

- Les PFTD **apportaient de la stabilité** aux équipes comme aux collègues.
- Dans un contexte de **bouleversement déjà important des règles du mouvement**, cette suppression ajouterait **anxiété, confusion et instabilité**.

Nous avons demandé si les collègues actuellement sur PFTD seraient placés en **mesure de carte scolaire**.

→ Face aux **interventions syndicales**, le rectorat décide finalement de **maintenir les PFTD**, au moins jusqu'aux discussions départementales en **CSASD**.

Les modifications sont **mises en attente**.

---

## ● Création des Titulaires de Secteur : vigilance absolue

Apparition de **postes de Titulaires de Secteur**, déjà existants dans les trois autres départements.

Caractéristiques annoncées :

- poste rattaché à une école,
- compléments possibles : temps partiels, direction, remplacement,
- **contenu du poste susceptible de changer chaque année**.

● Le SNUDI-FO 86 a exigé :

- **des conditions d'affectation claires et écrites**,
- **une définition précise de la zone d'intervention**,
- de véritables **garde-fous de stabilité** pour les équipes et les personnels.

Le syndicat a interpellé directement le **Secrétaire Général de la Vienne** sur ce point.

---

## Remplacements : des garanties à maintenir

Juridiquement, les **zones de remplacement** évoluent, mais :

- la gestion de terrain resterait **infra-départementale**, conformément à la circulaire ministérielle.

Le SNUDI-FO a exigé :

- le **maintien d'une zone limitée**,
- la préservation des **spécificités des remplaçants** (FC, ASH, etc.).

Il n'y a désormais plus de distinction entre remplacement **court ou long**.

La question des **mesures de carte scolaire pour ces postes** sera discutée au niveau départemental.

---

## Barème : des injustices renforcées

### Pondération de l'échelon

Introduction de points liés à l'échelon :

- mesure **injuste**, contraire à l'esprit du **PPCR**,
- favorise certains reclassements,
- **poids excessif de l'échelon**, fortement ressenti par les collègues.

Proposition rectorale :

- échelon 1 : 0,5 pt
- ...
- échelon 11 : 12 pts
- dernier échelon HC et Classe Exceptionnelle : jusqu'à 21 pts

 Problème majeur d'**étalement des points** dans les passages HC / Classe Exceptionnelle.  
Le rectorat annonce retravailler sa proposition.

---

## EP / QPV : une remise en cause injuste

Suppression de la mention « **tout poste** » dans la majoration EP / QPV :

- empêche certains collègues de bénéficier des points malgré plusieurs années d'exercice,
- pénalise ceux qui ont changé de support au sein de ces territoires difficiles.

 Le SNUDI-FO revendique le **maintien de cette mention**, afin de ne léser aucun collègue et de reconnaître réellement l'exercice en éducation prioritaire.

---

## RQTH : un recul inacceptable

La bonification passe de **50 points à 15 points** dans la Vienne.

→ C'est une **dégradation majeure** des conditions de mutation des personnels concernés.

Le SNUDI-FO :

- dénonce une mesure insuffisante et injuste,
- invite les collègues concernés à **faire valoir leurs droits**,
- et à **contacter le syndicat** pour obtenir toutes les **adaptations de poste nécessaires**.

L'administration avait également supprimé la possibilité d'obtenir les points RQTH sur simple **preuve de dépôt MDPH**.

Le SNUDI-FO est immédiatement intervenu, rappelant :

- les délais médicaux,
- les délais de traitement des dossiers MDPH,
- le **parcours du combattant** imposé aux personnels en situation de handicap.

→ Suite à notre intervention, cette possibilité est **rétablie** dans les LDG académiques.

---

## **Le SNUDI-FO 86 revendique**

- le **maintien de règles claires, justes et stables** du mouvement,
- l'**abandon du vœu MOB obligatoire**,
- le **maintien des PFTD**,
- une **reconnaissance réelle de l'AGS**,
- un **barème équitable**, respectueux des parcours professionnels et des situations personnelles,
- la **défense des personnels les plus fragilisés**, notamment les collègues en situation de handicap.

→ Le SNUDI-FO 86 continuera à intervenir à tous les niveaux pour défendre les droits et les intérêts des personnels.